



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DCM\_230414\_011

### SÉANCE DU VENDREDI 14 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatorze avril à 18h39, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON – Maire.

Date de la convocation	08 avril 2023
Nombre de conseillers en exercice	39
Nombre de présents	28
Nombre de pouvoirs	5
Nombre de votants	33
Suffrages exprimés	33

#### **Présents :**

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; MUSSARD Rose-Andrée ; LEJOYEUX Marie Andrée ; VIENNE Axel ; JAVELLE Blanche Reine ; MUSSARD Harry ; HUET Marie-Josée ; LEBON David ; COURTOIS Lucette ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda ; LEBON Guy ; FULBERT-GÉRARD Gilberte ; KERBIDI Gérald ; HOAREAU Emile ; NAZE Jean Denis ; BATIFOULIER Jocelyne ; HUET Henri Claude ; MUSSARD Laurent ; DAMOUR Colette ; AUDIT Clency ; COLLET Vanessa ; CADET Maria ; LEICHNIG Stéphanie ; HUET Mathieu ; FRANCOMME Mélanie ; LEBON Louis Jeannot

#### **Absents – Représentés**

MOREL Harry Claude représenté(e) par MUSSARD Harry  
MOREL Manuela représenté(e) par D'JAFFAR M'ZE Mohamed  
GEORGET Marilynne représenté(e) par CADET Maria  
K/BIDI Emeline représenté(e) par LANDRY Christian  
HOAREAU Sylvain représenté(e) par LEJOYEUX Marie Andrée

#### **Absents**

HUET Jocelyn ; BENARD Clairette Fabienne ; DAMOUR Jean Fred ; GUEZELLO Alin ; K/BIDI Virginie ; LAW-LEE Dominique

#### **Secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame COLLET Vanessa, Conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : Contrat de ville de Saint-Joseph - Point d'étapes du bilan de la programmation d'actions 2023 - Approbation de la programmation d'actions du Contrat de ville 2023 - Approbation du budget prévisionnel de la programmation d'actions 2023**

**Le Président de séance expose :**

Le Contrat de ville 2015-2020 a été signé le 6 juillet 2015 entre l'État, la Ville de Saint-Joseph, la Communauté d'agglomération du Sud, le Département et la Région Réunion, la Caisse d'Allocations Familiales, les bailleurs (SODEGIS, SIDR, SHLMR, SODIAC), le Pôle Emploi, l'Académie de la Réunion, l'Agence Régionale de Santé et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il vise la mise en commun des moyens d'actions de l'État, de la Ville et des cosignataires au profit des territoires prioritaires identifiés :

- Cayenne / Butor / Les Quais,
- Centre-Ville / Cités,
- Langevin,
- et le quartier de veille, Vincendo.

et s'articule autour des quatre piliers du Contrat de ville :

- Cohésion sociale,
- Emploi et développement économique,
- Cadre de vie et tranquillité publique,
- Valeurs de la République et citoyenneté.

Il détermine les orientations et les objectifs partagés par les signataires en vue de contribuer à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires. Ces orientations ont pour objectif de réduire les écarts de développement entre les quartiers et le reste du territoire.

Par délibération N°30 du 25 novembre 2019, le conseil municipal a souhaité poursuivre ses engagements et a approuvé par avenant N°1, la mise en œuvre d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques jusqu'en 2022.

Ce protocole est conçu comme un levier pour relancer le contrat de ville et s'inscrit donc dans sa continuité. Il ne s'agit donc pas de remettre en cause la stratégie initiale de 2015 toujours partagée et qui reste le socle d'intervention pour les quartiers, mais de l'ajuster pour mieux répondre à l'évolution des besoins des habitants.

**1. Le bilan de la programmation du contrat de ville de 2022**

Pour rappel, la programmation d'actions de 2022 a été validée lors du comité pilotage du 22 mars 2022 et approuvée lors de la séance du 21 mars 2022 par le conseil municipal sous réserve de la tenue du comité pilotage. Au cours de cette séance, il a été approuvé la mise en œuvre de 16 actions portées par les associations conformément à la convention cadre et le protocole d'engagements réciproques.



C'est une continuité des actions menées depuis 2015 au regard de la convention cadre du contrat de ville et du protocole d'engagements réciproques.

Aussi, lors de la séance du comité technique du 1er mars 2023, le bilan de la programmation des actions de 2022 du contrat de ville a été présenté.

Pour 2022, la programmation du contrat de ville était composée de 16 actions, 15 portées par partenaires associatifs de la commune et 1 par un service de la Ville pour 132 800,00€ de crédits contractualisés répartis de moitié entre l'état et la collectivité.

Il est à noter que 600,00€ ont été consacrés, cette année par l'État, à l'évaluation des contrats de ville coordonnée par le Centre de Ressources et de Cohésion sociale et Urbaine.

Sur les 16 actions, 15 porteurs de projets ont pu réaliser les bilans finaux et 1 action est en cours de réalisation avec une clôture au plus tard le 30 juin 2023 (année scolaire).

Les associations ayant terminé leur action sont les suivantes :

- les ateliers de danse, de gym, de yoga, volley loisir – Amis de Cayenne
- les ateliers autour du basalte et de la céramique - Art sud
- les ateliers numériques - AJMD
- les ateliers manuels, artisanaux, corporels, artistiques et éducatifs, des cafés citoyen - Nouvelle ville
- les ateliers de sports, de danse indienne et danse traditionnelle - JADSR
- les ateliers de répétitions de chants, théâtre - École de musique et de danse
- l'initiation au tennis dans les écoles - Tennis club de Saint Joseph
- le basket pour tous - Saint Joseph Basket club
- la lutte pour tous - Lutte Club de Saint Joseph
- la sensibilisation des jeunes et du public à la préservation des espèces aquatiques - Fédération de pêche
- les ateliers artistiques et de plantation autour des espèces endémiques – Karanbolaz
- des randonnées découvertes – Pays d'accueil du sud sauvage
- des activités aquatiques pour tous - Cercle des Nageurs de Saint Joseph
- un forum autour de l'insertion professionnelle - Village Bougé Jeunesse
- des activités physiques sportives et physiques, et l'éducation à la santé - Office Municipal des Sports

L'action en cours concerne les ateliers artistiques et des arts du cirque portée par l'association Piton des Zarts avec une clôture en juin 2023.

Le CR-CSUR a porté les évaluations régionales des contrats de ville et le dispositif d'abattement de la Taxe Foncières sur Propriétés Bâties dans les quartiers de la politique de la ville.

Le groupement Compas-Néo-RCC, qui a évalué les contrats de ville, a présenté au mois de novembre dernier les éléments de l'analyse. L'ensemble des documents présenté a été adressé aux acteurs de la politique de la ville.

Ce travail servira de base à la rédaction des prochains accords-cadres, pour lesquels, le CR-CSUR organisera des ateliers méthodologiques pour accompagner les acteurs à la rédaction de ces nouveaux engagements.

## **2. La programmation d'actions du contrat de ville de 2023**

Pour l'année 2023, une programmation d'actions a été élaborée en collaboration avec les associations locales, les services de la Ville et l'État conformément aux axes stratégiques du Contrat de ville.

Cette programmation a été soumise au comité technique le 1er mars 2023 et a été validée par les membres du comité de pilotage au cours de la séance de travail, du 27 mars 2023 en présence de la sous-préfète à la cohésion sociale et la jeunesse.

Sur les 15 actions, 13 sont renouvelées et 2 sont nouvelles.

C'est une continuité des actions menées depuis 2015 au regard de la convention cadre du contrat de ville au cœur des quartiers prioritaires favorisant :

- le développement et la dynamisation des quartiers autour du pouvoir d'agir des habitants,
- l'action culturelle et artistique,
- la démocratisation de l'accès numérique,
- l'éducation par le sport et la citoyenneté,
- l'accès à l'emploi et à l'insertion professionnelle,
- la préservation de la biodiversité et l'amélioration du cadre de vie,
- la citoyenneté et les initiatives des habitants

Les 13 actions sont reconduites en 2023 et s'articulent autour de 3 piliers du contrat de ville

- la cohésion sociale
- l'amélioration du cadre de vie et renouvellement urbain
- le développement de l'activité économique et de l'emploi.

N°	PORTEURS	INTITULE DE L'ACTION
1	Les amis de Cayenne	Alon boug pout not quartier
2	Art sud	Centre des arts du feu : de la production à la transmission
3	Association des Jeunes Majeurs en Dynamique	Informatique pour tous
4	Nouvelle Ville	Café citoyen
5	JADS'R	Jadsr avec zot
6	Piton des Zarts	Ateliers artistiques pour tous
7	Ecole de musique et de danse	Accès à l'offre culturelle
8	Tennis Club de Saint-Joseph	Fête le mur
9	Saint-Joseph Basket Club	Soutien au sport féminin
10	Lutte club de Saint-Joseph	Lutte pour tous
11	CNSJ	Activités aquatiques pour tous
12	Fédération de pêche	Éducation et sensibilisation à la préservation du milieu aquatique
13	VBJ	Les forums de l'insertion

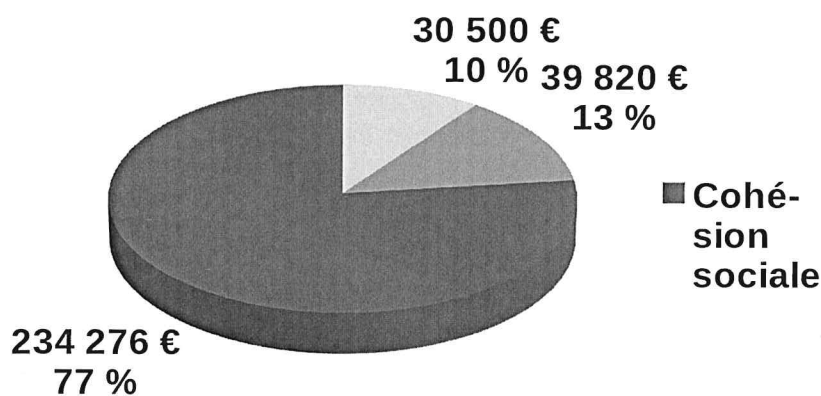
Et 2 nouvelles actions favorisant la cohésion sociale font leur apparition dans la programmation 2023 autour du sport et de la culture à savoir :

N°	PORTEURS	INTITULE DE L'ACTION
14	OMS /MSS	Sport, santé au féminin
15	Compagnie Karanbolaz	Akout in vwa

Le coût global du programme d'actions 2023 du Contrat de ville est estimé à 304 596,00€ dont 134 000,00€ de crédits contractualisés répartis de moitié entre l'état et la collectivité.

Les autres crédits de droit commun sont provisionnés à hauteur de 170 596,00€.

Piliers	Nombre d'actions	Crédits contractualisés (État, commune,..)	Autres crédits ( CAF, Région, ASP, fondations,...)	Total
<b>Cohésion sociale</b>	13	119 000,00 €	115 276,00 €	234 276,00 €
<b>Amélioration du cadre de vie et renouvellement urbain</b>	1	10 000,00 €	29 820,00 €	39 820,00 €
<b>Développement de l'activité économique et de l'emploi</b>	1	5 000,00 €	25 500,00 €	30 500,00 €
<b>Totaux</b>	15	134 000,00 €	170 596,00 €	304 596,00 €



Le détail prévisionnel quantitatif et financier de cette programmation d'actions prévu pour 2023 figure dans le tableau ci-annexé.

Les demandes de subvention dans le cadre de la programmation 2023 du contrat de ville doivent impérativement être saisies par les porteurs de projets via le portail extranet, Dauphin.

Il est donc proposé au conseil municipal :



- de prendre connaissance du bilan de la programmation d'actions du Contrat de ville 2022 avec une seule finalisation de bilan au plus tard le 30 juin 2023 ;
- d'approuver la programmation d'actions du Contrat de ville 2023 ;
- d'approuver le budget prévisionnel de la programmation d'actions 2023 ;
- d'attribuer les subventions du Contrat de ville figurant au tableau de financement ci-joint ;
- de déposer des demandes de subvention 2023 auprès des services de l'État pour les actions portées par la Ville ;
- d'autoriser le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer les conventions correspondantes et à percevoir les subventions allouées à cet effet au budget de la ville ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

---

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** délibération du conseil municipal n°30 du 25 novembre 2019,

**Vu** la note explicative de synthèse de 11,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour) :**

**Article 1<sup>er</sup> .-**      **DE PRENDRE ACTE** du bilan de la programmation d'actions du Contrat de ville 2022 avec une seule finalisation de bilan au plus tard le 30 juin 2023.

**Article 2.-**        **D'APPROUVER** la programmation d'actions du Contrat de ville 2023.

**Article 3.-**        **D'APPROUVER** le budget prévisionnel de la programmation d'actions 2023.


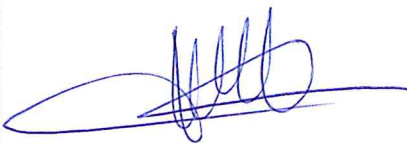
**Article 4.-**        **D'ATTRIBUER** les subventions du Contrat de ville figurant au tableau de financement joint à la présente délibération.

**Article 5.-**        **DE DÉPOSER** des demandes de subvention 2023 auprès des services de l'État pour les actions portées par la Ville

**Article 6.-**        **D'AUTORISER** le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer les conventions correspondantes et à percevoir les subventions allouées à cet effet au budget de la ville ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 7.-**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'élue déléguée Lucette COURTOIS	La secrétaire de séance Vanessa COLLET
	

Acte rendu exécutoire  
par transmission en Préfecture le : 24 avril 2023  
Et publication ou notification le : 24 avril 2023  
Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 24 avril 2023

## PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2023 DU CONTRAT DE VILLE DE SAINT-JOSEPH

N°	INTITULE DU PROJET	PORTEUR DU PROJET	MONTANT TOTAL	ETAT		COMMUNE		Total autres	Contribution volontaire en nature	MONTANT TOTAL
				Crédits contractualisés	Hors CV	Crédits contractualisés	Hors CV			
1	Alon boug pou not kartier	Les Amis de Cayenne	9 900,00 €	1 500,00 €		1 500,00 €		1 900,00 €	5 000,00 €	9 900,00 €
2	De la production à la transmission : centre des arts du feu	Art Sud	23 000,00 €	6 000,00 €		6 000,00 €		10 000,00 €	1 000,00 €	23 000,00 €
3	Informatique pour tous	AJMD	24 266,00 €	8 000,00 €		8 000,00 €		8 266,00 €		24 266,00 €
4	Café citoyen	Nouvelle ville	10 100,00 €	3 500,00 €		3 500,00 €		600,00 €	2 500,00 €	10 100,00 €
5	Jads'r avec zot	JADSR	39 000,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €	5 000,00 €	13 000,00 €	11 000,00 €	39 000,00 €
6	Ateliers artistiques pour tous	Piton des Zarts	24 500,00 €	6 000,00 €		6 000,00 €		1 300,00 €	11 200,00 €	24 500,00 €
7	Accès à l'offre culturelle	Ecole de musique et de danse	12 900,00 €	6 400,00 €		6 400,00 €		100,00 €		12 900,00 €
8	Fête le mur	Tennis club municipal de Saint-Joseph	19 000,00 €	4 500,00 €		4 500,00 €	3 000,00 €	5 000,00 €	2 000,00 €	19 000,00 €
9	Soutien au sport féminin	Saint-Joseph Basket club	5 100,00 €	2 500,00 €		2 500,00 €		100,00 €		5 100,00 €
10	Lutte pour tous	Lutte club de Saint Joseph	20 900,00 €	5 600,00 €		5 600,00 €		7 800,00 €	1 900,00 €	20 900,00 €
11	Akout un vwa	Compagnie Karanbolaz	20 030,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €		8 030,00 €	2 000,00 €	20 030,00 €
12	Activités aquatiques pour tous	CNSJ	15 080,00 €	3 000,00 €		3 000,00 €			9 080,00 €	15 080,00 €
13	Sport santé au féminin	OMS/MSS	10 500,00 €	2 500,00 €		2 500,00 €		5 500,00 €		10 500,00 €
		<b>Sous totaux</b>	<b>234 276,00 €</b>	<b>59 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>59 500,00 €</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>61 596,00 €</b>	<b>45 680,00 €</b>	<b>234 276,00 €</b>
14	Amélioration du cadre de vie et renouvellement urbain	Fédération de pêche	39 820,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €	10 000,00 €	19 820,00 €		39 820,00 €
		<b>Sous totaux</b>	<b>39 820,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>19 820,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>39 820,00 €</b>
15	Développement de l'activité économique et de l'emploi	Village Bougé Jeunesse	30 500,00 €	2 500,00 €		2 500,00 €	13 500,00 €		12 000,00 €	30 500,00 €
		<b>Sous totaux</b>	<b>30 500,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>13 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>30 500,00 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>304 596,00 €</b>	<b>67 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>67 000,00 €</b>	<b>31 500,00 €</b>	<b>81 416,00 €</b>	<b>57 680,00 €</b>	<b>304 596,00 €</b>

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le

ID : 974-219740123-20230414-DCM\_230414\_011-DE

S<sup>2</sup>LOW